



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE COUBRON

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250913-092_25-CC

Décision n°: 092-25

Objet : Avenant n°1 du marché n°20220301 : Fourniture, installation et maintenance de matériels d'impressions neufs en location, et d'un logiciel de gestion, à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE.

Le Maire de Coubron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision municipale n°054-22 portant attribution du marché n°20220301 en date du 31 mai 2022 au titulaire SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE, dont le siège social est domicilié 244 route de Seysses – CS 53646 - 31036 Toulouse Cedex 01, et l'établissement en charge des prestations : Bâtiment Le Rostand 22 avenue des Nations CS 52094 VILLEPINTE -95948 ROISSY CDG Cedex, pour des prestations de services de location et de maintenance d'appareils d'impressions neufs,

CONSIDERANT que l'accord-cadre triennal arrive à son terme d'échéance le 15 septembre 2025 à compter du démarrage des prestations depuis le 14 septembre 2022, et qu'il est entendu de permettre de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2025, pour permettre d'affiner les nouveaux besoins et la préparation d'un nouvel d'offres,

CONSIDERANT qu'il convient d'introduire la durée étendue de l'accord-cadre sur un trimestre et 15 jours au CCAP et à l'acte d'engagement par le biais d'un avenant n° 1, pour un montant global et prévisionnel de locations forfaitaires, et des maintenances copies au montant de : 5 203,16 € H.T, (à titre indicatif),

CONSIDERANT, que toutes les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1,

Pour ces motifs :

DECIDE

De SIGNER l'avenant n°1 au marché n°20220301 de Fourniture, installation et maintenance de matériels d'impressions neufs en location, et d'un logiciel de gestion, à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE, dont l'établissement en charge des prestations est domicilié, Bâtiment Le Rostand 22 avenue des Nations CS 52094 VILLEPINTE -95948 ROISSY CGC Cedex, pour les prestations de services prévisionnelles d'un montant global de : 5 203,16 € H.T.

DIT que l'accord -cadre est conclu pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2025 inclus.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, Monsieur le Trésorier principal du SCG du RAINCY (93), et la société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE.

Fait à Coubron, le 13 septembre 2025.

Ludovic TORO
Maire,
Conseiller Régional,
Conseiller Métropolitain
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est

